

Proposition présentée par les députés :

M^{mes} et MM. Antoine Bertschy, Stéphane Florey, Marc Falquet, Eric Bertinat, Eric Leyvraz, Patrick Lussi, Céline Amaudruz, Fabienne Gautier, Pierre Weiss, Charles Sellegger, Pierre Conne et Edouard Cuendet

Date de dépôt : 12 décembre 2011

Proposition de motion

demandant le relèvement de la durée de travail hebdomadaire des fonctionnaires à 42 heures

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève considérant :

- que les comptes de l'Etat se doivent d'être équilibrés ;
- qu'il convient de laisser des finances publiques saines aux générations futures ;
- que le ralentissement économique entraîne une forte diminution des recettes fiscales ;
- que, sans mesures de redressement significatives, l'équilibre budgétaire ne sera pas atteint ;
- que le plan financier quadriennal prévoit une progression de la dette ;
- que la croissance des dépenses publiques n'a pas été maîtrisée ces dernières années ;
- que tout le monde, y compris les fonctionnaires, doit faire un effort afin de limiter le déficit ;
- que les employés de la Confédération et d'autres cantons travaillent 42 heures par semaine ;
- que les fonctionnaires de l'Etat de Vaud travaillent 41 h 30 ;
- qu'un passage à 42 heures par semaine permettrait des économies de 55 millions de francs pour 2012 et de 110 millions pour 2013,

invite le Conseil d'Etat

à augmenter la durée de travail hebdomadaire pour les fonctionnaires de l'Etat de Genève de 40 à 42 heures.

EXPOSÉ DES MOTIFS

Mesdames et
Messieurs les députés,

Épargné jusqu'alors par les effets de la crise économique de 2008, notre canton commence à en subir durement les conséquences. Comme si cela ne suffisait pas, la cherté du franc met à mal notre compétitivité en pénalisant nos exportations tout en incitant les consommateurs à franchir la frontière pour effectuer leurs achats.

Aussi, en conséquence du contexte économique, le scénario très classique de la crise se réalise avec d'un côté des recettes fiscales diminuant fortement et de l'autre côté des dépenses sociales qui explosent. Les finances publiques sombrent dans le rouge le plus vif. Le budget 2012 de l'Etat de Genève en est la parfaite illustration, puisqu'il sera sévèrement déficitaire avec un excédent de charges de plus de 350 millions de francs.

Par ailleurs, les indicateurs économiques laissent supposer que la crise sera longue et qu'il ne faudra pas compter sur une reprise économique de sitôt pouvant nous faire retrouver les chiffres noirs. A plusieurs reprises, les perspectives de croissance pour 2012 ont été revues à la baisse. C'est notamment le cas de l'UBS qui a revu ses prévisions de croissance du PIB suisse de 0,9% à 0,4%. Les perspectives économiques mondiales ne sont pas plus brillantes, le ralentissement de la croissance affectant l'ensemble de la planète. Enfin, les problèmes structurels de l'économie mondiale ayant provoqué la crise économique ne sont pas près d'être réglés dans un avenir proche.

Notre responsabilité à l'égard des générations futures ne nous permet pas de leur céder une dette colossale accrue par une série d'exercices déficitaires, comme cela est prévu dans le plan financier quadriennal. Il faut souligner qu'en matière budgétaire, notre canton peine à maîtriser la croissance de ces charges, presque toujours supérieures à celle des impôts perçus. Le ministre des finances a d'ailleurs reconnu, dans un aveu d'impuissance, une perte de la maîtrise sur la croissance des charges. Parmi ces dernières, ce sont celles de personnel qui augmentent le plus. En 2010, elles se sont accrues de 3,8% par rapport aux comptes 2009, où elles avaient déjà enflé de 4,6% par rapport à l'exercice précédent.

Chacun doit prendre conscience qu'un effondrement des rentrées fiscales, tel que nous le vivons depuis quelques mois, assorti d'une augmentation prévue de la dette, implique à plus ou moins brève échéance une remise en

cause en profondeur du généreux système social dont Genève peut se féliciter.

Dans un contexte économique et surtout monétaire aussi aléatoire que défavorable, la sagesse veut que l'Etat tende par tous les moyens à équilibrer son budget. Toutes les mesures doivent être envisagées, y compris au niveau des charges de personnel, tout en veillant à ce qu'elles ne soient un facteur aggravant de la crise. Ces mesures ne doivent donc pas péjorer le pouvoir d'achat de la fonction publique afin de préserver l'économie genevoise, plus particulièrement le commerce de détail déjà durement touché.

En période de crise, tout le monde doit faire un effort pour essayer d'atteindre l'équilibre budgétaire. L'effort demandé n'est pas surhumain : il n'est point question de mesures d'austérité comme en connaissent certains pays voisins, mais de parvenir à maîtriser la croissance des charges.

La présente proposition de motion demande au Conseil d'Etat de modifier le règlement d'application de la loi générale relative au personnel de l'administration cantonale, du pouvoir judiciaire et des établissements publics médicaux (B 5 05.01) et de fixer la durée normale du travail à 42 heures par semaine au lieu des 40 heures actuelles. Une telle durée de travail serait similaire à celle pratiquée par la Confédération et par de nombreux cantons. A titre de comparaison, d'autres cantons connaissent une durée moyenne de la semaine de travail supérieure à 40 heures, parmi lesquels :

- Canton de Vaud : 41 heures et demie
- Canton de Fribourg : 42 heures
- Canton du Valais : 42 heures
- Canton de Berne : 42 heures
- Canton de Zurich : 42 heures

L'augmentation de la durée de travail hebdomadaire de la fonction publique de 40 à 42 heures hebdomadaires, couplée à un non-remplacement des départs naturels jusqu'à concurrence de 5% du personnel recensé à fin décembre 2011, permettrait de réaliser de nécessaires économies estimées à 55 millions de francs pour 2012 et à 110 millions pour 2013 (soit 5% de la masse salariale totale ou 5% de 2,2 milliards pour 2013 et la moitié en 2012, en raison du temps de mise en œuvre de la mesure), tout en n'ayant pas d'incidence sur le pouvoir d'achat des fonctionnaires.

Au bénéfice de ces explications, nous vous remercions, Mesdames et Messieurs les députés, de réserver un bon accueil à la présente motion.